

Conseil communal de Lausanne

postulat

Économie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires'

développement :

il fut un temps où, régulièrement, la Ville organisait le ramassage de déchets encombrants. C'était une superbe occasion pour faire d'une pierre deux coups ou deux heureux d'un coup !

Ce postulat incite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre sur pied un système de ramassage des objets encombrants à raison de 2 ou 3 ramassages par année dans le but de simplifier la vie des citoyennes et des citoyens ET de permettre à ces objets de vivre une deuxième vie.

Pourquoi ce postulat

Nombreux sont les citoyennes et citoyens qui regrettent l'abandon de cette pratique utile et agréable permettant à ces objets de vivre une deuxième vie plutôt que de finir à la casse ou brûlés.

Les soussignés y voient trois avantages :

- On dépose son article encombrant sur la chaussée – des jouets, des chaises, des tables, du petit mobilier, etc. – qu'un intéressé peut ramasser ; on fait deux heureux.
- Pas besoin de prendre sa voiture pour aller à la déchetterie ; on fait d'une pierre deux coups : écologique et moins contraignant.
- Cela simplifie le citoyen qui ne possède pas de véhicule adapté pour éliminer les gros objets (matelas, sommiers, etc.) impossibles à transbahuter à la déchetterie.

Certes, il y a ici ou là des ressourceries ; mais elles ne sont pas présentes partout et n'incitent pas à les visiter. D'autre part, il faut s'y rendre – en voiture ! – sans garantie de trouver.

Quelques réflexions à ce sujet

- ce genre de ramassage pourrait être organisé, par exemple 2 ou 3 fois par année ; le public le saurait, pourrait bien se préparer, qu'il soit 'déposeur' ou 'preneur'.
- Une dimension maximale pourrait être instaurée si nécessaire.
- Il fut critiqué que certains de ces objets étaient récupérés dans le passé par des 'professionnels' ; ce n'est certes pas le but ; mais il est préférable que l'objet soit assuré d'une deuxième vie plutôt que de finir sur le bûcher !
- Il faudra éviter que des personnes peu scrupuleuses éparpillent les objets ; une 'marche à suivre' ou un règlement pourrait l'y inciter.

Conclusion :

les soussignés invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre sur pied un système de ramassage des objets encombrants à raison de 2 ou 3 fois par année dans le but de permettre à ces objets de, éventuellement, vivre une deuxième vie.

Lausanne, le 31 janvier 2025

Jacques Pernet

